

MÉDIATHÈQUE DE DUMBÉA

GO MANGA ! 2025

13^e édition

CONCOURS DE DESSIN +18 ANS

Règlement et inscription

Article 1 : Les catégories

1.1 Catégorie « affiche » : 2 catégories

- Primaire de 7 à 10 ans
- Collège de 11 à 14 ans

1.2 Catégorie « planche de manga » : 2 catégories

- Lycée de 15 à 17 ans
- Adulte sans limites d'âge à partir de 18 ans

Article 2 : Les critères du concours « PLANCHE »

Les critères suivants doivent être respectés et serviront aux votes du jury :

- La thématique est le **STEAMPUNK (*)** ;
- La planche devra être une création originale respectant les codes du manga ;
- La planche doit respecter le sens de lecture du manga (de droite à gauche) ;
- La planche doit être réalisée sur une feuille **format A4**, portrait ;
- Si les textes sont rédigés dans une autre langue que le français, une traduction devra accompagner la planche.

() **STEAMPUNK** : mouvement culturel combinant l'esthétique et la technologie du XIX^e siècle. Il est aussi placé sous le terme de rétrofutur. Ce style est composé d'éléments inspirés des machines à vapeur du XIX^e siècle et des codes esthétiques caractéristiques de l'époque victorienne.*



Article 3 : Les modalités

Un participant ne peut s'inscrire que dans une catégorie et proposer qu'un seul dessin. Dans le cas où un même participant déposerait plusieurs dessins, son inscription deviendrait caduque.

Tous les outils et techniques de dessin sont acceptés : crayons, feutres, peintures, collages, etc., mais le recours aux logiciels informatiques est interdit.

Les informations suivantes doivent être précisées au dos du dessin : nom, prénom, date de naissance, classe et établissement scolaire fréquenté (si scolarisé) et numéro de téléphone.

Article 4 : Le jury

Il est composé au maximum de 5 membres et élira les plus beaux dessins (qualité graphique et technique) et les dessins les plus originaux (créativité et sens artistique) dans les trois catégories selon les critères suivants :

- Originalité
- Technique
- Esthétique
- Respect du thème

Article 5 : Les prix

Pour chacune des 4 catégories, 2 prix seront décernés : le 1^{er} prix et le prix du dessin le plus original.

Le jury délibèrera la semaine du festival et révélera les dessins gagnants lors de la remise des prix.

La remise des prix se déroulera le samedi 24 mai 2025. Tous les participants y seront conviés.

Article 6 : Dépôt des dessins

Tous les dessins doivent être déposés au plus tard le mardi 13 mai 2025, dans l'urne prévue à cet effet à la médiathèque de Dumbéa.

Ils seront exposés dès le mercredi 14 mai à partir de 12h à la médiathèque de Dumbéa.

Le personnel de la médiathèque se réserve le droit de refuser toute œuvre considérée comme contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

IMPORTANT : seuls les dessins lauréats seront conservés à la médiathèque et deviendront la propriété de la ville de Dumbéa. Ils pourront éventuellement être utilisés dans les supports de communication du prochain Go Manga ! Les auteurs seront crédités à chaque fois que leurs dessins seront utilisés. Les dessins qui n'auront pas été récompensés pourront être récupérés sur demande par leurs auteurs respectifs un mois après la remise des prix. Tout dessin non réclamé au bout de 3 mois deviendra propriété de la ville sans que son auteur ne puisse réclamer quelque compensation que ce soit.

Inscription

Je, soussigné(e) M./Mme _____, né le _____, accepte l'intégralité du règlement du concours de dessin de la 13^{ème} édition du festival « Go Manga ! ».

Si je remporte un prix, j'accepte la cession et l'utilisation de mon dessin pour toutes les déclinaisons nécessaires dans la communication de la 13^e et de la 14^e édition du festival « Go Manga ! ».

Téléphone : _____ courriel : _____

Si scolarisé : classe : _____ Etablissement fréquenté : _____

Inscrit(e) à la médiathèque Oui Non

Ville : _____ quartier : _____

J'autorise, Je n'autorise pas le service des cultures et patrimoines de la Ville de Dumbéa dans la finalité du présent concours de dessin à la prise de vue d'image, la photographie, la capture vidéo et sonore et à leur utilisation pour ce festival, à la publication ou à la diffusion sur tous les outils de communication de la Ville autour de cet événement (panneaux, magazine, site internet, réseaux sociaux, ...).

Il est rappelé à la personne concernée qu'il lui est possible de retirer librement et à tout moment son consentement, par notification à la Déléguée à la protection des données de la Ville de Dumbéa : 66 avenue de la Vallée – 98835 DUMBEA. La personne est informée que l'exercice de ce droit n'aura d'effet qu'à l'égard des publications ultérieures au retrait du consentement.

▲ Obligations légales relatives à la vie privée :

Les données à caractère personnel collectées, directement auprès de vous par la Ville de Dumbéa, font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des inscriptions du concours dessin dans le cadre du 13^{ème} festival < Go Manga ! > du 15 mars au 24 mai 2025, et à des fins statistiques. L'ensemble des données doit être renseigné et est, à ce titre obligatoire, pour votre inscription. À défaut, la commune ne sera pas en mesure de satisfaire votre demande. Les données sont à destination de la médiathèque du service cultures et patrimoines de la DVEA de la Ville de Dumbéa, et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement et droits relatifs à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : à « Ville de DUMBEA - Déléguée à la protection des données – 66 Avenue de la Vallée 98 835 DUMBEA » ou dpo@ville-dumbea.nc. Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) aux adresses renseignées ci-dessus ou consulter notre politique de protection des données : <https://www.ville-dumbea.nc/politique-de-protection-des-donnees-personnelles/> Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

Fait à _____ le ____/____/_____.

Signature
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)